



OUTILS RH

Répertoire des compétences en SSTI

Le Répertoire des compétences élaboré dans le cadre de la commission RH de Présanse avec le concours d'un cabinet RH spécialisé propose, **sur la base des Thésaurus harmonisés de la profession (AMT) donc des activités réalisées par les professionnels** (et non des emplois occupés), des exemples de rédaction de compétences.

Cet outil RH articule les notions d'activités, de compétences et de savoirs associés.

Plusieurs applications sont possibles, au choix des Services :

L'outil permettra **de réaliser des fiches de poste** en sélectionnant les activités proposées et les compétences associées. Il constitue une proposition guidante pour l'utilisateur qui peut modifier les rédactions proposées afin de coller au mieux à sa réalité organisationnelle ou même ajouter des compétences qui n'auraient pas été formulées mais qui sont propres à son Service.

Ensuite, il permet de procéder à des **croisements entre des activités/compétences et des emplois**, étant précisé que l'utilisateur peut intégrer ses propres intitulés de postes. Cette fonctionnalité permet d'identifier les éventuels chevauchements de compétences, ou les lacunes.

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



Paramétrage Informations

Thomas Legrand Consultants - Tous droits réservés

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Revalorisation de 1,2 % des rémunérations minimales conventionnelles

Les partenaires sociaux de la branche ont signé, le 21 février dernier, un accord qui revalorise de 1,2 % les rémunérations minimales conventionnelles. La signature unanime de cet accord est une première dans les négociations salariales au niveau national. Tous les acteurs, conscients des contraintes inhérentes aux évolutions nécessaires des SSTI (notamment en matière d'accroissement des équipes pluridisciplinaires, d'adaptation immobilière et d'évolution des outils numériques), et compte tenu des enjeux actuels de la profession que pose la mission ministérielle, ont voulu unanimement manifester une cohésion au niveau de la branche, à l'occasion de la négociation annuelle obligatoire, en permettant cette évolution maîtrisée des rémunérations minimales de la convention collective nationale des SSTI.

Enfin, il permet également de procéder à une **évaluation des compétences disponibles dans le Service**, guidée par une liste de savoirs associés à chaque compétence, dont le niveau de maîtrise reste à apprécier par l'utilisateur du système.

L'outil permet aux SSTI de faire un diagnostic des compétences présentes et manquantes.

L'un des avantages de ce répertoire, s'il est largement utilisé, sera de permettre aux SSTI de faire converger leurs réflexions sur les compétences. ■



MOUVEMENT

(14) M. Pierre Sollier a été élu nouveau président du PST Caen, **M. Denis Tardiveau** nouveau vice-président.